

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 20 DECEMBRE 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

MM. KELLER, HAAS, J. L. KLIPFEL, SUSS, (excusés) qui étaient représentés
respectivement par MM. RAUSCHER, VOGEL, Mme WINCKEL, Mme FILSER,
MM. GOETZ, MARTIN, HERRLE, LIEHN, Mme GESANG, M. HOCH, (excusés),
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. BABILON, KNOERY.

DEL. N° 106/2004

OBJET : ETUDE « PETITE ENFANCE »

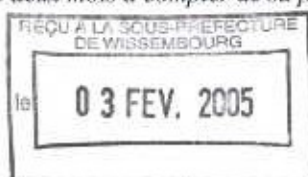
- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *VU la délibération n° 029/1998 du conseil communautaire du 9 novembre 1998 approuvant les objectifs et le contenu du programme de développement du contrat « petite enfance »,*
- *VU le contrat « enfance » fixant les objectifs de développement quantitatifs, qualitatifs et financiers des modes d'accueil des jeunes enfants sur le territoire, signé le 21 décembre 1998 avec la caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin,*
- *VU la délibération n° 066/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 approuvant la prolongation, pour la période 2002 - 2003, du contrat « enfance » conclu avec la caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin, et autorisant le président à engager les démarches nécessaires et à signer l'avenant audit contrat,*
- *VU la délibération n° 105/2004 du conseil communautaire du 20 décembre 2004 approuvant l'avenant n° 2 au contrat « enfance » signé le 21 décembre 1998,*
- *CONSIDERANT que l'avenant n° 2 au contrat « enfance » ne porte pas de modification des objectifs qualitatifs, mais qu'il devra être complété par un autre avenant qui précisera les nouveaux objectifs qui porteront sur :*
 - . la transformation de la halte-garderie de Morsbronn-les-Bains en multi accueil (accueil permanent à la journée assorti de places d'accueil temporaire)*
 - . la réalisation du site secondaire de Lembach (prévu au contrat initial et non réalisé à ce jour)*
 - . l'extension du relais « assistantes maternelles » au territoire de Pechelbronn*
- *CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaliser une étude préalable qui portera sur l'analyse de l'évolution des besoins en matière d'accueil et la faisabilité technique et économique de la transformation en multi accueil du site de Morsbronn-les-Bains,*
- *VU la convention pour l'élaboration et la conduite du plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn signée le 5 novembre 2001 entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et la communauté de communes de Pechelbronn,*
- *CONSIDERANT le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn,*
- *VU la délibération n° 016/2002 du conseil communautaire du 11 mars 2002 approuvant le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn,*
- *VU l'avis du bureau en date du 6 décembre 2004,*
- *ENTENDU l'exposé du président,*



le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 1 abstention, décide :

- d'approuver le lancement d'une consultation en vue de la réalisation d'une étude de besoins « petite enfance » ;
- d'autoriser le président à engager les démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 28 janvier 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop and a trailing flourish.